

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2024**



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Pouvoirs :	2
Ont voté :	
Pour	19
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 février 2024

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Hugo LEMAITRE

Absents excusés : Nathalie RODRIGUES – Sana CHELDA-CHENET – Anne-Sophie FABRE – Robert FENNINGER – Benoît JOUANNETAUD – Martine AIME

Pouvoirs :

Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Francis RODRIGUES

Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Philippe RINGUET

Secrétaire de séance : Chahrazede BENKOU NAVARRO

27/24 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024 – REALISATION DE TRAVAUX D'ACCESSIBILITE SUR LES ERP

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux d'accessibilité recensés par le Cabinet CJ expertise en 2022. A l'issue de l'expertise les équipements suivants sont identifiés pour la réalisation des travaux d'accessibilité :

- l'école maternelle du Champ Luneau
- le centre culturel des Hautes Bordes
- le complexe sportif de la Valinière
- le gymnase de la Valinière
- le restaurant scolaire

Le coût estimatif et prévisionnel de cette opération s'élève à 145 210 € HT. Ces travaux seront étalés sur 2024 et 2025. Le projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024.

L'opération est inscrite au budget de la commune (opération 123 : Bâtiments communaux).

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant en € HT	%	Recettes	Montant en € HT	%
Annonces	110,00 €	0,08			
Ecole maternelle	14 900,00 €	10,26			
Centre Culturel	31 800,00 €	21,90	DSIL	50 825,00 €	35,00
Complexe Sportif	27 500,00 €	18,94			
Gymnase	40 000,00 €	27,55	Commune de Semoy	94 385,00 €	65,00
Restaurant scolaire	25 400,00 €	17,49			
Revision de prix	5 500,00 €	3,79			
	145 210,00 €	100,00		145 210,00 €	100,00

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER la réalisation des travaux d'accessibilité des sites précités ;**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;**
- **DE SOLLICITER une subvention de 50 825.00 € au titre de la DSIL, soit 35 % du montant du projet ;**
- **CHARGE le Maire de toutes les formalités.**

Fait à Semoy, le 20 février 2024

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire

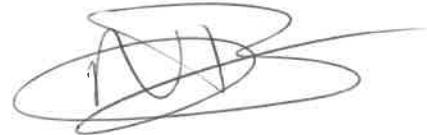


Signature of Laurent BAUDE, Maire, over a circular stamp of the Municipality of Semoy (Loiret).

La secrétaire de séance,

Chahrazede BENKOU NAVARRO

Adjointe au maire



Signature of Chahrazede BENKOU NAVARRO, Adjointe au maire.

Transmission au contrôle de légalité le : **26 FEV. 2024**

Publication numérique le : **27 FEV. 2024**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification